

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
website : www.africa-union.org

**CONFERENCE DE L'UNION
QUINZIEME SESSION ORDINAIRE
25-27 JUILLET 2010
KAMPALA (OUGANDA)**

Assembly/AU/Decl. 1(XV)



**ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE MATERNELLE,
INFANTILE ET NEONATALE ET DU DEVELOPPEMENT
EN AFRIQUE D'ICI 2015**

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010

2010
AGISSONS POUR LA PAIX

ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE MATERNELLE, INFANTILE ET NEONATALE ET DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE D'ICI 2015

Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à notre quinzième session ordinaire à Kampala, en République d'Ouganda, du 25 au 27 juillet 2010, à l'issue de nos débats sur « **la promotion de la santé maternelle, infantile et néonatale et le développement en Afrique** »,

Reconnaissant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces engagements pertinents et autres concernant la santé maternelle, infantile et néonatale et le lancement de la Campagne sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) par l'Union africaine aux niveaux continental et national, mais restant profondément préoccupés par le fait que l'Afrique a toujours un taux anormalement élevé de mortalité et de morbidité maternelles, infantiles et néonatales dû à des causes évitables ;

Conscients que l'accès universel aux soins de santé de qualité est un droit de l'homme et que d'importantes couches de nos populations n'ont pas accès à ce droit qui a une influence sur leur dignité, ce qui provoque ces taux élevés de mortalité et de morbidité ;

Conscients également de l'important rôle que nous devons jouer dans l'amélioration du bien-être des femmes et des enfants pour le développement de l'Afrique par la création d'un environnement propice, y compris un leadership fort et une volonté politique ferme pour des actions concrètes, l'allocation des ressources ainsi qu'une gouvernance efficace de nos systèmes de prestations sanitaires ;

Saluant l'Initiative du G8 de Muskoka et la promesse de soutenir la santé maternelle, néonatale et infantile ;

1. Nous réaffirmons individuellement et collectivement nos précédents engagements pris en vue d'améliorer la santé de nos populations et d'accélérer le développement social de l'Afrique. A cet égard, **Nous renouvelons** notre engagement et celui de nos pays à intensifier leurs efforts pour améliorer l'état de la santé des femmes et des enfants en Afrique en vue d'atteindre tous les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier les OMD 4, 5 et 6 d'ici 2015.

2. Nous nous engageons à entreprendre les actions suivantes :

- i. lancer la CARMMA dans nos pays et en faire une stratégie de plaidoyer pour la promotion de la santé maternelle, infantile et néonatale à laquelle participeraient toutes les parties prenantes telles que les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes handicapées, les parlementaires, les chefs communautaires et religieux, les organisations de la société civile, les

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010

médias ainsi que le secteur privé et institutionnaliser une semaine de la CARMMA par an en solidarité avec les femmes et les enfants en Afrique pendant les quatre (4) prochaines années ;

- ii. renforcer le système de santé pour fournir des services de santé globaux et intégrés en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, en particulier des soins de santé primaires, le renforcement de la planification familiale, ainsi la sécurité des produits sanitaires dans le domaine de la procréation, le développement des infrastructures et des ressources humaines qualifiées pour la santé en particulier pour former des agents de santé communautaire pour atténuer le manque de ressources humaines dans le secteur de la santé ;
- iii. assurer le leadership en tant que gouvernements nationaux et assurer la cohérence des politiques en élaborant des plans de santé intégrés dans le cadre du plan de développement national avec des objectifs couvrant toutes les maladies et tous les secteurs et coordonner les actions multisectorielles et les partenariats multipartites ;
- iv. apporter un soutien fort pour le partage et le renforcement des meilleures pratiques identifiées qui ont un impact élevé et qui sont rentables, et demander à la Commission de l'UA de recenser et de diffuser ces pratiques ;
- v. fournir un financement durable en renforçant la mobilisation des ressources nationales, notamment en réalisant l'objectif de 15% du budget national fixé à Abuja, en mobilisant des ressources dans le cadre des partenariats public-privé et en réduisant les frais grâce à des initiatives telles que l'exonération de paiement pour les femmes en état de grossesse et les enfants de moins de cinq ans et en instituant l'assurance-maladie ;
- vi. demander à la Commission de l'UA, en collaboration avec les partenaires, y compris le G8, de mettre en place un mécanisme pour l'accès des Etats membres à ces fonds ;
- vii. lancer un appel au Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose pour qu'il crée un nouveau guichet pour le financement de la santé maternelle, néonatale et infantile. A cet égard, nous lançons un appel aux partenaires au développement et aux donateurs pour qu'ils reconstituent les ressources du Fonds mondial au cours de leur réunion d'octobre 2010 et nous assurent que les nouvelles promesses de fonds serviront à financer la santé maternelle, néonatale et infantile. Nous lançons également un appel pour un accès équitable aux ressources du Fonds mondial pour tous les Etats membres de l'Union africaine ;

viii. mettre en place au niveau national un cadre fonctionnel et cohérent de suivi et d'évaluation pour fournir à temps des données exactes et fiables en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, afin de suivre les progrès par rapport aux indicateurs et objectifs convenus, d'évaluer les résultats dans le secteur de la santé et de permettre la prise de décisions et de mesures judicieuses, y compris la déclaration obligatoire des décès des mères, et instituer l'évaluation de la mortalité maternelle.

3. **Enfin, Nous nous engageons** à faire rapport chaque année sur les progrès réalisés et **Nous chargeons** la Commission de créer un groupe de travail sur la santé maternelle, néonatale et infantile, notamment pour préparer des évaluations et des rapports, et d'en faire régulièrement rapport à la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2010

Actions on Maternal, Newborn and Child Health and Development in Africa By 2015

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/271>

Downloaded from African Union Common Repository